

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 12

Procuration 6

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 décembre à 20h30

Le Conseil municipal de Florens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la convocation : 03/12/2025

Date d'affichage de la délibération : 17/12/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, ARRUE, CAMUS, CORTES, DICIANNI, FAURE, JAIME, JEULIN-CARREY, JORDAN, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD.

Ont été excusés : M. TOUCHEBEUF Olivier

Ont donné procuration : Mme MIERE Mélissa à DICIANNI Isabelle, M. VERGER Guillaume à Mme MOENNARD Charlotte, M. PARIS Benjamin à M. JAIME Emmanuel, M. NAVARRO Pierre à M. ARRUE Philippe, Mme GLEYES Lucie à Mme CAMUS Anne-Lise, Mme BACOU Colette à Mme FAURE Bernadette

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025- 110 Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en investissement avant le vote du budget 2026

Exposé

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est proposé au Conseil Municipal de faire usage de cette possibilité.

Décision

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2026, pour un montant de 150 155.00 €.

Rappel dépenses d'investissement 2025 :

- Hors chapitre 16 (remboursement de la dette)
- Les RAR au titre de 2024

Crédits pouvant être ouverts

 $600\,620.00 \text{ €} / 4 = 150\,155.00 \text{ €}$ **Ventilation proposée pour l'affectation de ces crédits d'investissement :**

Ces crédits de 150 155.00 € pourront être affectés aux chapitres 21, 23 et 26

Chapitre ou Opération	Crédits votés au BP 2025	Crédits ouverts au titre des décisions	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée
-----------------------	-----------------------------	---	------------------	--

		modificatives votées en 2025		
202101 REHABILITATION PRESBYTERE	295 900.00	- 64 617.30	231 282.70	57 820.68
202501 AMENAGEMENT INTERIEUR PRESBYTERE	123 300.00	- 5 700.00	117 600.00	29 400.00
202502 RENOVATION ENERGETIQUE ESPACE RAGOU	55 500.00		55 500.00	13 875.00
202503 CHAUDIERE BOIS BATIMENT FOOTBALL	49 320.00		49 320.00	12 330.00
202504 DECONDENSATION GYMNASE	37 000.00		37 000.00	9 250.00
202505 EQUIPEMENT CLASSE CP	7 400.00		7 400.00	1 850.00
202506 AMENAGEMENT MOBILIER SERVICE ADMINISTRATIF	7 400.00		7 400.00	1 850.00
202507 OUTILLAGE ELECTRIQUE SERVICES TECHNIQUES	6 400.00	1 117.30	7 517.30	1 879.33
202508 BRASSEURS D'AIR CANTINE	6 100.00		6 100.00	1 525.00
202509 VIDEO PROJECTEUR ECOLE MATERNELLE	4 900.00		4 900.00	1 225.00
202510 ORDINATEURS ET ONDULEUR	3 700.00		3 700.00	925.00
202511 SECURISATION EGLISE	3 700.00		3 700.00	925.00
202512 ACHAT VEHICULE POLYBENNE		63 500.00	63 500.00	15 875.00
ACHAT DE PARE FEUX		5 700.00	5 700.00	1 425.00
	600 620.00	0.00	600 620.00	150 155.00

Les crédits correspondants seront repris au budget 2026.

La délibération est adoptée à []

18 VOIX POUR
ABSTENTION(S)
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/12/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE

